



Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Solidarité et de la ville
Ministère de la Santé et des Sports

Direction Départementale
Des Affaires Sanitaires
et Sociales du Gard

Nîmes, le 18 FEV. 2010

Service Santé - Environnement
Dossier suivi par: Marcel Gévaudan
Tél.: 04.66.76.80.10 M+1
Fax: 04.66.76.80.09

**Le Directeur Départemental des
Affaires Sanitaires et Sociales**

à

**Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
30 570 NOTRE DAME de LA ROUVIERE**

OBJET : - Eau destinée à la consommation humaine
- Non-conformité bactériologique.

P. J. : - 1 relevé de résultats d'analyse,

Monsieur le Maire,

Les mauvais résultats bactériologiques enregistrés sur les analyses effectuées sur les installations de production et de distribution d'eau d'alimentation de votre commune, au cours de l'année 2009, m'ont conduit à prononcer des **restrictions d'usage** de l'eau destinée à la consommation humaine sur le RESEAU LE MAZEL.

Les non conformités successives démontrent la forte vulnérabilité du(es) captage(s) utilisé(s).

A ma connaissance, la station de production, desservant ce réseau, est équipée d'un système permanent de désinfection au chlore.

Les dépassements fréquents observés sur les paramètres bactériologiques, démontrent la **gestion insuffisante de la station de traitement** utilisée.

Afin d'améliorer la situation, il est indispensable:

- de vérifier le bon fonctionnement du système de traitement,
- de vérifier l'état de propreté du réservoir (au moins un nettoyage par an),
- de maintenir un taux de chlore résiduel en permanence en tous points du réseau (0,1 mg/l).

Pour tous les captages d'eau destinée à la consommation humaine qui ne possèderaient pas à ce jour d'autorisation, il convient d'engager, de lancer, ou de mener à terme, la procédure de Déclaration d'Utilité Publique, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique qui prévoit une autorisation de prélèvement, de traitement, de distribution et l'instauration de périmètres de protection.

Je vous demande:

- de me tenir informé des actions que vous prendrez pour améliorer la qualité de l'eau distribuée sur le(s) réseau(x) de distribution,
- de me faire parvenir le message que vous avez adressé aux usagers.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le directeur départemental
des affaires sanitaires et sociales,
par intérim,


Daniel BOISSEAU.